

Salle du Conseil ET Audio : 705.671.1533 (p.2610)
ou
1.800.465.5993 (p.2610)

DOC.OJ-R-27 MARS 2019

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
TENUE PAR VIDÉOCONFÉRENCE**

**SALLE DU CONSEIL
296, RUE VAN HORNE
SUDBURY**

LE MERCREDI 27 MARS 2019

À 19 h

ORDRE DU JOUR

Prière de communiquer avec le secrétaire du Conseil avant la réunion si vous désirez soulever une question d'ordre d'information.

Nous reconnaissons tenir cette rencontre sur le territoire de la Première nation Atikameksheng Anishnabek, territoire traditionnel des peuples Anishnaabe. Nous les remercions de partager ainsi leur territoire.

- A. DÉCLARATIONS : QUESTIONS PÉCUNIAIRES *Présidence
- B. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR *Présidence
- C. QUESTIONS DISCUTÉES ANTÉRIEUREMENT *Présidence
1. Approbation du procès-verbal des assemblées antérieures du Conseil
(Annexe C.1.i.) ➤ Réunion régulière
- D. RAPPORT DÉCOULANT DES ASSEMBLÉES DU COMITÉ PLÉNIER
- E. DÉLÉGATION

F. QUESTIONS NOUVELLES

1. POSTE DE CONSEILLÈRE OU CONSEILLER SCOLAIRE *Présidence
2. ÉDUCATION
 - a) Dossiers pédagogiques : Campagne promotionnelle
(*Présentation faite par Mme Carole Dubé*)
 - b) Sorties éducatives (*Annexe F.2.b.*)
 - c) Comités d'admission
 - d) Calendriers scolaires 2019-2020 – Mise à jour
 - *Calendrier Région d'Algoma (Annexe F.2.d.i.)*
 - *Calendrier Région de Superior-Greenstone (Annexe F.2.d.ii.)*
 - *Calendrier Région de Sudbury (Annexe F.2.d.iii.)*
 - e) Annonces du ministère de l'Éducation (*Annexe F.2.e.*)
 - f) Transport scolaire/secondaire – Mise à jour
3. AFFAIRES
4. INSTALLATIONS
 - a) Permis d'utilisation des locaux
 - b) Propriété excédentaire
 - M.W. Moore Public and Secondary School
 - c) Appel d'offres – Système de ventilation à l'École secondaire Macdonald-Cartier
(*Annexe F.4.c.*)
 - d) Appel d'offre – Système de ventilation à l'École secondaire Hanmer (*Annexe F.4.d.*)
 - e) Appel d'offres – Bande passante (*Annexe F.4.e.*)
5. RÉVISION DES LIGNES DE CONDUITE

G. RAPPORT DE REPRÉSENTATION

1. i) ACÉPO

- Nouvelles exigences concernant les conflits d'intérêts (*Annexe G.1.i.*)

ii) FNCSE

iii) RAPPORT – ÉLÈVES-CONSEILLÈRES
(*Annexe G.1.iii.a.*) (*Annexe G.1.iii.b.*)

iv) RAPPORT DES COMITÉS

- Comité chargé de l'éducation de l'enfance en difficulté
- Comité de participation des parents

v) REMARQUES DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA
DIRECTION DE L'ÉDUCATION

vi) DEMANDE(S) SOUMISE(S) PAR LES MEMBRES DU CSPGNO POUR
OBTENIR UN CONGÉ D'ABSENCE

H. RENSEIGNEMENTS

1. EFFECTIFS SCOLAIRES
(*Annexe H.1.*)

2. CORRESPONDANCE

I. ASSEMBLÉES ULTÉRIEURES

Le *mercredi 17 avril 2019* par vidéoconférence.

J. LEVÉE DE LA SÉANCE

OJ-R-27 MARS 2019

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

VIDÉOCONFÉRENCE

**SALLE DU CONSEIL
296, RUE VAN HORNE
SUDBURY**

LE MERCREDI 27 FÉVRIER 2019

À 19 h 15

MEMBRES PRÉSENTS :

Jean-Marc Aubin, président
Anne-Marie Gélineault, vice-présidente
Robert Boileau
Josée Bouchard
François Boudreau
Suzanne Nolin
Louise Primeau
Kristy Tourout
Francine Vaillancourt
Chloé Madore-Bouffard, élève-conseillère
Sébastien Olivier, élève-conseillère

**MEMBRES DE
L'ADMINISTRATION:**

Eric Despatie, directeur des ressources humaines
Barbara Breault, surintendante
Carole Dubé, directrice des communications
Marc Gauthier, directeur de l'éducation
Alain Gélinas, surintendant des affaires
Catherine Grenier, secrétaire-archiviste

ABSENTS:

Lynn Despatie

ORDRE DU JOUR

Prière de communiquer avec le secrétaire du Conseil avant la réunion si vous désirez soulever une question d'ordre d'information.

Nous reconnaissons tenir cette rencontre sur le territoire de la Première nation Atikameksheng Anishnabek, territoire traditionnel des peuples Anishnaabe. Nous les remercions de partager ainsi leur territoire.

A. DÉCLARATIONS : QUESTIONS PÉCUNIAIRES *Présidence

B. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR *Présidence

Proposition 19-R017 – Francine Vaillancourt et François Boudreau
Que l'ordre du jour de l'assemblée du comité plénier du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario ayant lieu par vidéoconférence *le mercredi 27 février 2019* soit approuvé.

ADOPTÉE

C. QUESTIONS DISCUTÉES ANTÉRIEUREMENT *Présidence

1. Approbation du procès-verbal des assemblées antérieures du Conseil
(Annexe C.1.i.) ► *Réunion régulière*

Proposition 19-R018 – Anne-Marie Gélineault et Suzanne Nolin
Que le procès-verbal de l'assemblée du comité plénier du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario ayant eu lieu par *vidéoconférence le mercredi 16 janvier 2019* soit approuvé.

ADOPTÉE

D. RAPPORT DÉCOULANT DES ASSEMBLÉES DU COMITÉ PLÉNIER

E. DÉLÉGATION

F. QUESTIONS NOUVELLES

1. ÉDUCATION

a) Dossiers pédagogiques : Jeux Franco - Hanmer

Nous sommes les hôtes des Jeux Franco cette année. Cameron Wahl, élève de l'École secondaire Hanmer, ainsi que les deux élèves-conseillers, ont fait une présentation aux conseillers scolaires sur les logistiques des Jeux Franco.

Monsieur Gauthier remercie Gabrielle Lemieux pour le temps qu'elle investit dans ce projet. Ce genre d'activité ne pourrait être possible sans des enseignants comme elle. Madame Lemieux mentionne qu'elle a participé aux 6^e Jeux Franco en tant qu'élève et que 20 ans plus tard elle aide à l'organisation de cette même activité.

b) Sorties éducatives (*Annexe F.1.b.*)

Proposition 19-R019 – François Boudreau et Suzanne Nolin
Que le rapport « Sorties éducatives » en date du 27 février 2019 soit reçu.

RECUE

Proposition 19-R020 – Julie Olivier et Josée Bouchard
Que le rapport « Sorties éducatives » en date du 27 février 2019 soit approuvé.

ADOPTÉE

c) Comités d'admission

Proposition 19-R021 – François Boudreau et Francine Vaillancourt
Que le Conseil entérine la décision du Comité d'admission d'admettre les élèves identifiés lors de l'assemblée tenue à huis clos aux écoles précisées selon l'horaire prévu.

ADOPTÉE

d) Transport scolaire/secondaire

f) Rapport annuel (*Annexe F.1.f.*)

Proposition 19-R022 – Anne-Marie Gélinault et Louise Primeau
Que le rapport « Rapport annuel » en date du 27 février 2019 soit reçu.

RECUE

C'est le rapport annuel de l'année précédente. Le rapport porte sur la question budgétaire, les tests d'OQRE et autres choses...

Monsieur le directeur, Marc Gauthier, remercie Madame Carole Dubé et son équipe en communication pour le beau travail.

F. QUESTIONS NOUVELLES

2. AFFAIRES

*A.Gélinas

NÉANT.

3. INSTALLATIONS

a) Projet École Rivière-des-Français (*Annexe F.3.b.*)

Proposition 19-R023 – Julie Olivier et Francine Vaillancourt
Que le rapport « Projet de rénovation à l'École secondaire de la Rivière-des-Français » en date du 27 février 2019 soit reçu.

RECUE

Proposition 19-R024 – François Boudreau et Anne-Marie Gélinault
Que le Conseil approuve de retenir les services de J.N. Construction Limited pour le projet de rénovation à l'École secondaire de la Rivière-des-Français à un prix de 423 072,00 \$.

ADOPTÉE

b) Permis d'utilisation des locaux

Proposition 19-R025 – Josée Bouchard et François Boudreau
Que le Conseil accorde un permis d'utilisation des locaux de l'École secondaire l'Orée des Bois à Madame Sophie Caron pour un évènement ayant lieu le 13 avril 2019.

ADOPTÉE

Proposition 19-R026 – Josée Bouchard et Louise Primeau
Que le Conseil accorde un permis d'utilisation des locaux de l'École secondaire l'Orée des Bois à Monsieur Fred Bélanger pour un évènement ayant lieu le 25 mai 2019.

ADOPTÉE

4. **RÉVISION DES LIGNES DE CONDUITE**

- B-006, Devoirs (travaux à la maison), LDC (*F.4.a.*)
- B-006, Devoirs (travaux à la maison), DA (*F.4.b.*)

- B-024, Auto-identification volontaire et confidentielle des élèves autochtones, LDC (*F.4.c.*)
- B-024, Auto-identification volontaire et confidentielle des élèves autochtones, DA (*F.4.d.*)

- B-025, Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience, LDC (*F.4.e.*)
- B-025, Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience, DA (*F.4.f.*)

- B-032, Élèves ayant des affections médicales prédominantes, LDC (*F.4.g.*)
- B-032 (a), Élèves diabétiques, DA (*F.4.h.*)
- B-032 (b), Élèves asthmatiques, DA (*F.4.i.*)
- B-032 (c), Élèves épileptiques, DA (*F.4.j.*)
- B-032 (d), Élèves sujets à des réactions anaphylactiques, DA (*F.4.k.*)

- B-034, Éducation technologique, LDC (*F.4.l.*)
- B-034, Éducation technologique, DA (*F.4.m.*)

- Il est à noter que les lignes de conduites **B-008** : *Élèves sujets à des réactions anaphylactiques* et **B-009** : *Écoles attentives à l'asthme* seront radiées.

- D-007, Mesures disciplinaires et congédiement pour comportement fautif, LDC (*F.4..*)
- D-007, Mesures disciplinaires et congédiement pour comportement fautif, DA (*F.4.o.*)

- D-009, Vérification des antécédents criminels, LDC (*F.4.p.*)

- D-009, Vérification des antécédents criminels, DA (*F.4.q.*)
- D-011, Examen médical, LDC (*F.4.r.*)
- D-016, Évaluation du rendement du personnel administratif non-syndiqué, LDC (*F.4.s.*)
- D-016, Évaluation du rendement du personnel administratif non-syndiqué, DA (*F.4.t.*)
- D-020, Accès à l'information et protection de la vie privée, LDC (*F.4.u.*)
- D-020, Accès à l'information et protection de la vie privée, DA (*F.4.v.*)
- D-041, Évaluation du nouveau personnel enseignant (PIPNE), LDC (*F.4.w.*)
- D-041, Évaluation du nouveau personnel enseignant (PIPNE), DA (*F.4.x.*)
- E-001, Transport scolaire, LDC (*F.4.y.*)
- F-003, Utilisation de caméras de vidéosurveillance, LDC (*F.4.z.*)
- F-003, Utilisation de caméras de vidéosurveillance, LDC (*F.4.za.*)

Proposition 19-R027 – Anne-Marie Gelineault et Francine Vaillancourt
Que les lignes de conduite B-032, *Élèves ayant des affections médicales prédominantes* et B-034, *Éducation technologique* soient reçues en vue d'être soumises aux membres de la communauté scolaire aux fins de rétroaction.

ADOPTÉE

Proposition 19-R028 – François Boudreau et Louise Primeau
Que le conseil approuve les lignes de conduite énumérées ci-haut à l'exception de la B-032, *Élèves ayant des affections médicales prédominantes* et la B-034, *Éducation technologique*.

ADOPTÉE

G. RAPPORT DE REPRÉSENTATION

a) ACÉPO

- Rapport de la directrice générale (*Annexe G.a.*)

Madame Anne-Marie Gelineault partage avec les conseillers le rapport mensuel de la directrice générale de l'ACÉPO. Le rapport explique les choses faites à l'ACÉPO durant le dernier mois.

Anne-Marie Gelineault mentionne aussi que trois conseillers sont allés au symposium qui a eu lieu au mois de janvier à Toronto. Selon eux, le tout était très bien et il y avait beaucoup d'information pour les nouveaux conseillers.

b) FNCSF

c) RAPPORT – ÉLÈVES-CONSEILLERS
(Annexe G.1.iii.a.) (Annexe G.1.iii.b.)

Proposition 19-R029 – Julie Olivier et Francine Vaillancourt

Que les rapports des élèves-conseillers en date du 27 février 2019 soient reçus.

RECUE

d) RECFO

On a un nouveau coordinateur.

e) RAPPORT DES COMITÉS

➤ Comité chargé de l'éducation de l'enfance en difficulté

Prochaine rencontre : le 8 avril 2019 à 16 h

➤ Comité de participation des parents

- Rencontre ayant eu lieu le 7 février 2019
- Prochaine rencontre : le 6 juin 2019 à 18 h.

Monsieur François Boudreau partage les grandes lignes de la réunion avec les autres conseillers scolaires.

- Objectifs de l'année pour le comité
- Sondage pour questionner sur le manque de participation au comité
- Question de sports qui pourraient intéresser les parents,
- EXPLO! : on a le financement; le thème sera l'alimentation saine avec les plats du monde; il y aura une section PNMI,
- Question environnementale d'EXPLO!

➤ Comité d'éducation

- Prochaine rencontre : à déterminer

v) REMARQUES DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA
DIRECTION DE L'ÉDUCATION

Monsieur le président, Jean-Marc Aubin, mentionne qu'il y a quelques années, la ministre nous a enlevé le financement pour l'enfance en difficulté parce qu'on pensait que les Conseils dans le Sud de la province en avait plus de besoin. On voit donc la même attitude avec le nouveau gouvernement et les coupures pour les élèves autistes. Monsieur Aubin prévoit donc que les coupures toucheront certains de nos élèves.

Monsieur Gauthier se penche sur les activités ayant eu lieu dans les écoles :

- Chaque classe de l'École publique Hélène-Gravel a une murale de mots. Les élèves en ont installé une pour Madame Valérie et Madame Noëlle. Les élèves y ajoutent les nouveaux mots qu'ils apprennent.
- Le groupe OUICare de l'École secondaire Hanmer a amassé 1 750\$ pour le Centre samaritain lors de la marche 'La nuit la plus froide'. L'école a aussi vendu des petits gâteaux pour la journée 'National Cupcake Day'. Les fonds ont été remis au SPCA de Sudbury.
- Les élèves de du Centre Avis de l'École secondaire Hanmer et de l'École publique Hanmer se sont rendus au Lac Laurentien pour faire la construction d'abris de survie dans la neige.
- Les élèves de la quatrième année de l'École publique Foyer-Jeunesse ont participé au tournoi d'échecs à l'École publique Pavillon-de-l'Avenir. Plusieurs se sont mérités des médailles. Les élèves ont bien représenté l'école.
- L'équipe de quilles de l'École publique Foyer-Jeunesse a bien représenté l'école lors du championnat de quilles à White Water Lanes.
- Le carnaval de l'École publique Foyer-Jeunesse s'est bien déroulé. Il y avait une excellente participation de la part des élèves, des membres du personnel ainsi que des familles.
- Les élèves de la cinquième et sixième année de l'École publique de la Découverte ont participé à une présentation de Monsieur Gouled Hassan de Contact Interculturel francophone de Sudbury pour faire le lancement du mois de l'histoire des Noirs.
- Monsieur Daniel Richer Dit Laflèche, conteur de contes autochtones a rendu visite aux élèves de l'École publique de la Découverte.
- Les rénovations à l'École secondaire Villa Française des Jeunes avancent. La communauté commence à en parler.
- Monsieur Moustapha, professeur de l'Université Laurentienne, s'est rendu à l'École publique Pavillon-de-l'Avenir pour faire une présentation sur le mois de l'histoire des Noirs.
- Madame Lisa Turgeon, enseignante de science à l'École publique Pavillon-de-l'Avenir, prépare des défis du genre 'escape room' pour les élèves de la septième et huitième année afin de consolider le concept à l'étude.
- Deux garçons de l'École secondaire Cité-Supérieure vont participer à une compétition de basket-ball; deux équipes d'élèves vont participer à la compétition provinciale de courses de bateaux.
- La soirée portes ouvertes de l'École secondaire Cité-Supérieure fut un grand succès.
- L'École publique Jeanne-Sauvé compte déjà 17 inscriptions à date pour septembre 2019.
- La soirée *Mathéghetti* à l'École publique Jeanne-Sauvé fut un succès encore cette année et a entraîné une plus grande participation des parents lors des rencontres parents-enseignants puisque les deux événements avaient lieu le même soir.
- Les élèves de l'École publique Jeanne-Sauvé ont commencé l'activité « La porte-bonheur » où ils collent des messages de bonheur sur la porte d'entrepôt de la salle de classe.
- Madame Carole Perreault de l'École publique Jeanne-Sauvé a commencé à faire des activités de pleine conscience avec les élèves de la cinquième et sixième année. Les élèves y participent pleinement.
- Les élèves de la quatrième année de Madame Lynne Fournier-Benoit ont bien aimé travailler avec les sphéros (robotiques).
- L'École Cap sur l'Avenir a créé un partenariat avec Youth Job Connect (YJC). 12 élèves ont participé au programme qui les a aidés à obtenir un emploi à temps partiel ou à temps plein.

vi) DEMANDE(S) SOUMISE(S) PAR LES MEMBRES DU CSPGNO POUR
OBTENIR UN CONGÉ D'ABSENCE

Proposition 19-R030 – François Boudreau et Francine Vaillancourt
Que le Conseil accorde un congé d'absence à Lynn Despatie pour la réunion régulière
ayant lieu le mercredi 27 février 2019.

ADOPTÉE

H. RENSEIGNEMENTS

1. EFFECTIFS SCOLAIRES
(*Annexe H.1.*)

Proposition 19-R031 – Anne-Marie Gélinault et Louise Primeau
Que le rapport « Effectifs scolaires » en date du 27 février 2019 soit reçu.

ADOPTÉE

2. CORRESPONDANCE

I. ASSEMBLÉES ULTÉRIEURES

Le *mercredi 27 mars 2019* par vidéoconférence.

J. LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposition 19-R032 – Julie Olivier et Louise Primeau
Que le Conseil lève la séance et fasse rapport de l'état de la question à 20 h 20.

ADOPTÉE

Sorties éducatives, culturelles et sportives - mars 2019

A. Périlleuses :

École	Date de la sortie	Lieu	Activité	Nombre d'élèves / niveau scolaire	Cout	Nom du responsable	Mode de transport
É. s. Macdonald-Cartier	du 23 avril au 13 juin	Routes et sentiers près de l'école	Le vélo (à l'intérieur du cours de Plein air)	13 élèves 11 ^e et 12 ^e années	Aucun cout	Responsable : Marc Savage Accompagnateur :	Aucun
É. s. Hanmer	du 3 au 6 juin Cours de PAD 30/40	Lac Hubbard et lac Spanish	Le canotage, la survie en nature et le camping à la belle étoile	9 élèves 10 ^e – 12 ^e année	Aucun cout par élève Cout total : 2 500 \$	Responsable : Joey Bélanger Accompagnateur : Yves Legault	Autobus scolaire
É. s. Hanmer	du 3 au 6 juin Cours de PAD 30/40 * ils choisiront 1 de ces 2 sorties; c'est à déterminer	Lac Ramsey	Le canotage, la survie en nature et le camping à la belle étoile	9 élèves 10 ^e – 12 ^e année	Aucun cout par élève Cout total : 2 500 \$	Responsable : Joey Bélanger Accompagnateur : Yves Legault	Autobus scolaire
É. s. Hanmer	7 juin	Urban Air Trampoline and Adventure Park	L'escalade intérieure et la gymnastique (trampolines)	13 élèves 7 ^e – 12 ^e année	21,59 \$ / élève Cout total : Environ 300 \$	Responsable : Émilie Jessup Accompagnatrice : Anne-Marie Lavallée	Autobus scolaire
É. p. Camille-Perron	les 25 et 26 juin	Camp Eagle Crest (à Sundridge)	L'escalade, le canotage/kayak, la natation, le tir à l'arc, les exercices d'orientation sur le terrain, le vélo de montagne, parcours de cordes basses	13 élèves 7 ^e et 8 ^e années	200 \$ / élève Cout total : 2 600 \$	Responsable : Darquise Cardinal Accompagnateurs : Josée Morin Un père bénévole	Autobus scolaire

B. Hors pays :

École	Date de la sortie	Lieu	Activité	Nombre d'élèves / niveau scolaire	Cout	Nom du responsable	Mode de transport
É. s. Macdonald-Cartier	du 24 au 27 octobre ou du 28 au 31 mai 2020	New York, New York	Atelier de Broadway, spectacle de comédie musicale, visite au MOMA (Museum of Modern Art) et visite au Metropolitan Museum of Art	Max. de 20 élèves 11 ^e et 12 ^e années	1 500 \$ / élève Cout total : 30 000 \$	Responsable : Yvonne St-Onge Accompagnatrices : Natalie Trudeau Anique Larose	Transport en commun (avion)

Ministry of Education

Deputy Minister

Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation

Sous-ministre

Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto (Ontario) M7A 1L2



2019: B08

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des administrations scolaires

EXPÉDITRICE : Nancy Naylor
Sous-ministre

DATE : Le 15 mars 2019

OBJET : Nouvelle vision de l'éducation

Le gouvernement a publié aujourd'hui sa vision de l'éducation : L'éducation à l'œuvre pour vous. Je vous écris pour vous donner un aperçu de la vision et de ses éléments clés.

Modernisation des salles de classe en Ontario

Comme vous le savez, le Ministère a consulté ses partenaires du secteur de l'éducation pour obtenir leurs commentaires sur les considérations relatives à l'effectif des classes.

Le Ministère a tenu des réunions en personne en janvier 2019 avec les fédérations d'enseignantes et enseignants, les associations de conseillères et conseillers scolaires et les syndicats du secteur de l'éducation pour obtenir leurs points de vue. Les conseils scolaires, les associations des directions d'école et des directions adjointes et d'autres partenaires du secteur de l'éducation ont également été invités à fournir des commentaires écrits entre le 23 janvier et le 22 février 2019.

Le Ministère a reçu près de 500 soumissions écrites du public, y compris de parents, d'enseignants et enseignantes, ainsi que d'éducatrices et éducateurs de la petite enfance. Bien que les phases précédentes de la consultation soient maintenant

terminées, le Ministère a invité les partenaires à poursuivre cet important dialogue au cours de la prochaine consultation.

Cette consultation permettra aux partenaires de fournir leur rétroaction au sujet des plans proposés par le gouvernement.

La période de consultation se poursuivra jusqu'au 31 mai 2019. Pour offrir une certitude aux familles, au personnel et aux conseils scolaires au sujet de l'orientation future, le gouvernement entend procéder aux prochaines étapes, incluant toute législation nécessaire, à temps pour la prochaine année scolaire.

Effectif des classes

Le gouvernement s'est engagé à soutenir les élèves et les familles en modernisant de façon responsable le financement de l'éducation.

Le gouvernement se réjouit à la perspective de poursuivre les consultations avec les partenaires en éducation qui l'aideront à façonner ses plans. Les changements proposés pour l'année scolaire 2019-2020 sont les suivants :

- **Maternelle et jardin d'enfants** – Il n'y a pas de changement proposé aux plafonds ou aux exigences relatives à l'effectif moyen des classes. L'effectif moyen des classes financé demeurerait au niveau actuel de 25,57 et il y aurait une réduction minimale du nombre d'éducatrices et d'éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) financés, qui passerait de 1,14 à 1,0. Cela ne changera pas le ratio éducateur-élèves. De plus, le Ministère mettra en place de nouveaux fonds pour aider à couvrir les coûts de suppléance des EPEI.
- **Primaire (de la 1^{re} à la 3^e année)** – Les plafonds fermes restent en place. Aucun changement n'est proposé en ce qui concerne les plafonds ou les exigences relatives à l'effectif moyen des classes.
- **Intermédiaire (de la 4^e à la 8^e année)** – Les conseils scolaires seraient tous tenus de maintenir un effectif moyen des classes à l'échelle du conseil scolaire à 24,5 élèves ou moins, tandis que l'effectif moyen des classes financé augmenterait légèrement, passant de 23,84 à 24,5. Cela permettrait d'uniformiser le financement ainsi que l'effectif des classes dans l'ensemble de la province, étant donné qu'il y a toujours eu des variations pour ces années d'études.
- **Secondaire (de la 9^e à la 12^e année)** – L'effectif moyen des classes a été rajusté, passant de 22 à 28 élèves afin d'harmoniser davantage l'effectif des classes au secondaire avec celui des autres provinces et territoires du Canada. Les conseils scolaires seraient tenus de maintenir un effectif moyen des classes à l'échelle du conseil scolaire de 28 élèves ou moins et l'effectif moyen des classes financé serait porté à 28 élèves pour appuyer ce changement. De plus, le financement pour le fonctionnement des écoles serait rajusté en conséquence.

La période de consultation se poursuivra jusqu'au 31 mai 2019. Pour offrir une certitude aux familles, au personnel et aux conseils scolaires au sujet de l'orientation future, le gouvernement entend procéder aux prochaines étapes, incluant toute législation nécessaire, à temps pour la prochaine année scolaire.

Apprentissage électronique

Le gouvernement s'est engagé à moderniser l'éducation et à soutenir les élèves et les familles de façon novatrice afin d'accroître la réussite des élèves. Pour consulter la liste des cours d'apprentissage électronique, suivre ce lien :

<http://edu.gov.on.ca/apprentissageelectronique/courses.html>

À compter de l'année scolaire 2020-2021, le gouvernement centralisera la prestation de tous les cours en ligne afin de permettre aux élèves d'accéder plus facilement aux possibilités et aux programmes éducatifs, quel que soit l'endroit où ils vivent en Ontario. L'effectif moyen des classes serait rajusté à 35.

Les élèves du secondaire doivent obtenir au moins quatre crédits d'apprentissage en ligne sur les 30 crédits nécessaires pour satisfaire aux exigences d'obtention du Diplôme d'études secondaires de l'Ontario. Cela équivaut à un crédit par année, avec des exemptions pour certains élèves sur une base individuelle. Ces changements aux exigences relatives à l'obtention d'un diplôme seront mis en œuvre progressivement, à compter de 2020-2011.

Avec ces modernisations supplémentaires, la somme allouée par élève au niveau secondaire au titre de la Subvention de base pour les élèves ne sera plus versée à compter de septembre 2019.

Protection contre l'attrition

Le gouvernement s'engage à renforcer la viabilité financière du système d'éducation en évitant des licenciements en première ligne. Les changements proposés à l'effectif des classes pourraient avoir une incidence sur la dotation en personnel enseignant des conseils scolaires de l'Ontario.

Le Ministère prévoit l'introduction d'une nouvelle allocation de fonds qui viendra compléter les besoins des conseils scolaires lorsque la réduction du nombre d'enseignantes et d'enseignants financés dépassera les taux réels de l'attrition, c'est-à-dire des départs à la retraite et des autres départs volontaires. Avec ce soutien en place, les conseils scolaires pourront éviter de licencier du personnel enseignant en raison des modifications proposées à l'effectif des classes. Le Ministère fournira une protection contre l'attrition pour une période pouvant aller jusqu'à quatre ans, permettant ainsi aux conseils scolaires de mettre progressivement en place les effectifs des classes proposés.

La protection contre l'attrition s'appliquerait aux modifications proposées à la politique sur l'effectif des classes, y compris l'apprentissage électronique. Pour ce qui est de la baisse des effectifs, les conseils scolaires devraient suivre leurs procédures habituelles, tout en prenant en compte les départs à la retraite, les départs volontaires et l'allocation pour la baisse des effectifs afin d'éviter les licenciements. Certains conseils scolaires de l'Ontario pourraient être dans cette situation, comme dans les années précédentes.

Les conseils scolaires devraient faire preuve de prudence pour ce qui est de l'embauche lorsqu'il s'agit de remplacer les enseignantes et les enseignants qui prennent leur retraite ou qui partent volontairement.

Pratiques d'embauche

Le Règlement de l'Ontario 274/12, en vertu de la *Loi sur l'éducation*, établit des processus obligatoires que tous les conseils scolaires de langue anglaise doivent suivre lorsqu'ils embauchent du personnel enseignant occasionnel et permanent à long terme.

Toutefois, depuis sa mise en application en 2012, les intervenantes et intervenants, y compris les parents, les directions d'école, les directions de l'éducation et le personnel enseignant, ont soulevé des préoccupations à son sujet, telles que l'augmentation de la charge de travail des directions d'école et le roulement des titulaires de classe.

Le Ministère a tenu des réunions en personne en janvier 2019 avec les fédérations d'enseignantes et enseignants, les associations de conseillères et conseillers scolaires et les syndicats du secteur de l'éducation pour obtenir leurs points de vue. Le Ministère a également invité des intervenantes et intervenants à fournir leur rétroaction écrite. Le Ministère a reçu 80 mémoires soumis par des intervenantes et intervenants et des membres du public. Les phases précédentes de la consultation sont maintenant terminées, mais le Ministère a invité les partenaires à poursuivre cet important dialogue au cours de la prochaine consultation.

Pour répondre à ces préoccupations, l'objectif du gouvernement est de travailler avec ses partenaires du secteur de l'éducation afin d'améliorer la mobilité du personnel enseignant tout en augmentant la transparence, l'équité, l'uniformité et l'obligation de rendre des comptes pour ce qui est de l'embauche de personnel enseignant dans tous les conseils scolaires. L'objectif du gouvernement est de s'assurer que les élèves reçoivent l'appui d'enseignantes et d'enseignants qualifiés et que les directrices et directeurs d'école sont en mesure d'embaucher des enseignantes et enseignants en fonction de leur mérite et de leur aptitude à ce poste.

Fonds attribués par les Subventions pour les besoins des élèves (SBE)

Des changements limités seront apportés aux SBE dans les domaines suivants :

Fonds pour les priorités locales

Le Fonds pour les priorités locales, créé pour la première fois durant l'année scolaire 2017-2018, lors de la dernière ronde de négociations collectives, vient à échéance le 31 août 2019. La question de savoir si le financement de la dotation sera prolongé est assujettie au processus central de négociation collective à venir. Les augmentations salariales seront maintenues ainsi que le financement des directions d'école et des directions adjointes, ce financement ne devant pas prendre fin avant le 31 août 2020.

Allocation au titre du volet Ajustement des coûts

Historiquement, le montant de base de l'Allocation au titre du volet Ajustement des coûts fournissait un financement supplémentaire pour les repères salariaux des travailleurs du secteur de l'éducation. Étant donné que les conseils scolaires disposent d'autres subventions au titre des SBE pour répondre à leurs besoins relatifs à la dotation en personnel, ce montant a été supprimé pour l'année scolaire 2019-2020.

Supplément de transition des ressources humaines

Le Supplément de transition des ressources humaines se voulait un soutien temporaire pour aider les conseils scolaires à respecter les ententes négociées de la période 2017-2019. Ce supplément a été supprimé pour l'année scolaire 2019-2020.

Facteurs de capacité d'accueil des salles de classe

Pour tenir compte des changements proposés à l'effectif des classes au secondaire, les facteurs qui déterminent le montant du financement pour le fonctionnement des installations scolaires seront rajustés.

Financement pour les services publics

Comme par les années passées, le financement sera augmenté pour couvrir les coûts accrus associés au chauffage et à l'éclairage des installations scolaires.

Financement du transport scolaire

Comme par les années passées, le financement sera augmenté pour couvrir les coûts plus élevés associés au transport scolaire. De plus, des soutiens financiers supplémentaires sont prévus pour les conseils scolaires qui exploitent des services de transport efficaces, mais pour lesquels les coûts du transport scolaire dépassent le financement prévu à cette fin.

Enfin, le Ministère a l'intention d'entreprendre un examen de la formule de financement du transport scolaire afin de mettre en place un système de transport scolaire plus efficace et responsable en Ontario.

Poursuite de la mise en œuvre des ententes de travail centrales de 2017-2019

Comme les années précédentes, le financement sera augmenté pour tenir compte des rajustements salariaux liés aux conventions collectives centrales de 2017-2019.

Moment de l'annonce des subventions annuelles

Il y aura des renseignements détaillés, y compris les allocations par conseil scolaire, dans le cadre de l'annonce de la formule de financement annuelle qui aura lieu plus tard ce printemps. L'information résumée à l'annexe A vise à guider les conseils scolaires au sujet des principaux changements à apporter aux politiques afin de faciliter les prochains cycles de planification et de budgétisation avant l'annonce du financement qui devrait être publiée avant la fin avril.

Technologie (large bande)

La large bande est un élément fondamental pour soutenir l'apprentissage numérique modernisé dans la salle de classe.

Les élèves et le personnel enseignant de l'Ontario auront accès à des services Internet fiables, rapides, sécuritaires et abordables à l'école, à raison d'un mégaoctet par seconde par élève dans toutes les régions de la province. Le projet sera terminé d'ici 2021-2022, et tous les conseils scolaires, les écoles et les élèves y participeront.

Pour mener à bien ce projet, les besoins de chaque école seront examinés et des solutions techniques individuelles seront mises en œuvre. L'expansion du réseau à large bande est déjà en cours dans une majorité d'écoles du Nord et d'écoles rurales : 32 pour cent des écoles du Nord et 35 pour cent des écoles rurales ont déjà terminé leurs travaux de modernisation.

Téléphones cellulaires

Lors de la consultation sur la réforme de l'éducation tenue à l'automne 2018, les parents, les élèves et le personnel enseignant nous ont dit que les téléphones cellulaires ont le potentiel d'être des outils d'apprentissage utiles, mais que, trop souvent, ils distraient de l'apprentissage et ont un effet négatif sur l'expérience en classe.

En réponse à de tels commentaires, l'utilisation des téléphones cellulaires dans les écoles pendant les heures d'enseignement sera interdite à compter de septembre 2019. Le Code de conduite de la province sera mis à jour pour refléter ce changement.

L'utilisation d'appareils mobiles personnels (comme les téléphones cellulaires) pendant les heures d'enseignement sera permise dans les circonstances suivantes :

- à des fins éducatives, selon les directives du personnel enseignant;
- pour des raisons de santé et médicales;
- pour répondre à des besoins d'éducation de l'enfance en difficulté.

Les conseils scolaires et les intervenantes et intervenants seront consultés pour s'assurer que les élèves et les parents connaissent bien les nouvelles lignes directrices, y compris les exceptions.

Office de la qualité et de la responsabilité en éducation

Le rendement des élèves est l'une des clés de la réussite dans une économie mondiale concurrentielle. L'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) peut fournir des données et des recherches essentielles afin de revigorer l'éducation en Ontario et d'aider à améliorer l'apprentissage des élèves à l'échelle de la province, des conseils scolaires et des écoles. Il aide également à cerner les écarts de rendement afin de promouvoir une plus grande équité dans le système d'éducation financé par les fonds publics.

Par conséquent, le gouvernement s'est engagé à travailler avec l'OQRE pour le moderniser et pour en moderniser les processus, et il utilise des données pour élaborer de meilleurs modèles de vérification et d'évaluation qui mettent davantage l'accent sur l'équité.

Moderniser l'apprentissage en Ontario

La nouvelle vision du gouvernement en matière d'éducation modernisera l'apprentissage dans l'ensemble du système d'éducation de la province.

À la suite des commentaires recueillis lors de la consultation sur l'éducation tenue l'automne dernier, la province ira de l'avant avec des changements dans les domaines suivants :

Mathématiques

Le gouvernement a annoncé la mise en place d'une nouvelle stratégie quadriennale sur les mathématiques visant à garantir que les élèves acquièrent une solide compréhension des éléments fondamentaux des mathématiques et de la manière de les appliquer. Cette approche permettra :

- d'améliorer les résultats des élèves en mathématiques;
- d'aider les élèves à résoudre des problèmes de mathématiques de la vie quotidienne;
- d'augmenter la capacité des élèves à s'intégrer au marché du travail de demain.

Cette stratégie propose l'intégration sur quatre ans d'un nouveau programme-cadre de mathématiques pour tous les élèves, à chaque année d'études. Il mettra l'accent sur les concepts et les compétences de base qui contribuent au succès futur des élèves et sera accompagné de ressources à l'intention des parents et du personnel enseignant. Les premiers éléments du nouveau programme-cadre seront disponibles en septembre 2019.

Outre l'intégration d'un programme-cadre amélioré, des ressources en ligne seront offertes pour soutenir l'apprentissage des élèves. Le gouvernement a également présenté un projet de loi qui obligerait le nouveau personnel enseignant à se soumettre

à un examen de connaissances en mathématiques avant de pouvoir diriger une classe à titre de professionnels. Si le projet de loi est adopté, la loi permettrait de s'assurer que les enseignantes et les enseignants sont confiants et fin prêts à enseigner les mathématiques. De même, d'ici le printemps de 2020, il deviendrait obligatoire de réussir l'examen pour recevoir l'agrément de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Par ailleurs, le gouvernement financera des cours de qualification additionnelle en mathématiques pour les enseignantes et les enseignants qui font déjà partie du système

Science, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM)

Le gouvernement s'engage à mener les élèves de l'Ontario sur la voie de la réussite en leur donnant les outils dont ils ont besoin pour acquérir des compétences dans le domaine des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM).

La nouvelle stratégie ontarienne en matière d'apprentissage des disciplines STIM permettra à notre province de devenir un leader mondial dans ce domaine. En s'associant avec des membres du personnel enseignant, des élèves, des parents, des établissements d'enseignement postsecondaire et des chefs de file de l'industrie, le gouvernement entend créer de nouvelles expériences d'apprentissage enrichies pour les disciplines STIM.

La première étape de cette transformation sera de procéder à la révision immédiate du cours obligatoire d'exploration de carrière de 10^e année, afin d'y ajouter l'étude des industries à forte croissance, notamment celles liées aux disciplines STIM. Ce cours sera publié vers la fin du mois de mai et intégré au curriculum en septembre 2019.

Par ailleurs, la stratégie comprendra une révision des programmes-cadres d'affaires et commerce et d'études informatiques, qui seront désormais axés sur le développement de compétences professionnelles, notamment l'entrepreneuriat, la pensée informatique et le codage. En 2019-2020, nous entamerons des recherches et des analyses comparatives avec les programmes d'études d'autres provinces et territoires, dont les résultats serviront de base pour la révision de ces programmes-cadres.

Métiers spécialisés

Les programmes de la Majeure Haute Spécialisation et à double reconnaissance de crédit ont grandement participé à la réussite des élèves de l'Ontario en leur offrant des occasions de découvrir les métiers spécialisés et l'apprentissage. Le ministère de l'Éducation travaillera en étroite collaboration avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités en vue de sensibiliser les élèves et leurs parents aux métiers spécialisés, à la technologie et à la formation par l'apprentissage ainsi que de promouvoir les cheminements de carrière vers ces secteurs en demande.

Nous voulons nous assurer que les élèves ont accès à :

- un large éventail d'occasions de découvrir les carrières offertes dans le domaine des métiers spécialisés et de la technologie dès l'école élémentaire;
- un apprentissage pratique sur le terrain grâce à des partenariats communautaires et des stages coopératifs.

Littératie financière

L'apprentissage de la littératie financière est essentiel en vue d'assurer la réussite des élèves, de former une main-d'œuvre instruite et responsable et de préparer la population ontarienne à un avenir plus prospère.

La littératie financière deviendra donc une composante importante de l'enseignement obligatoire du cours révisé d'exploration de carrière de 10^e année, qui sera publié vers la fin du mois de mai et intégré au curriculum en septembre 2019.

Elle sera également un point d'intérêt dans le programme-cadre de mathématiques révisé intégré graduellement pour toutes les années d'études.

Éducation autochtone

Une révision du programme-cadre d'études des Premières Nations, des Métis et des Inuits de la 9^e à la 12^e année sera publiée vers la fin du mois de mai et intégré au curriculum en septembre 2019. Il a été élaboré en collaboration avec des partenaires autochtones afin d'approfondir les connaissances sur les perspectives, les cultures, les contributions et les histoires des Autochtones.

En s'appuyant sur cette base, le gouvernement poursuivra sa collaboration avec les partenaires autochtones afin de développer une approche qui mènera à une révision plus approfondie de ce thème au sein de l'ensemble des sujets, des années d'études et des cours du curriculum, en vue de consolider le contenu et l'apprentissage relatifs aux Autochtones.

Éducation physique et santé

Les commentaires reçus dans le cadre de la plus vaste consultation sur l'éducation réalisée à l'échelle de la province ont indiqué au gouvernement le besoin de créer un programme-cadre d'éducation physique et santé qui soit pertinent et adapté à l'âge des élèves. Le nouveau programme-cadre qui sera enseigné au palier élémentaire sera publié vers la fin du mois de mai et sera mis en œuvre en septembre 2019. Jusqu'à la fin de l'année scolaire 2018-2019, le personnel enseignant continuera de se servir du programme-cadre de 2018 et des ressources adaptées à l'âge des élèves et fera preuve de jugement professionnel pour enseigner cette matière dans sa salle de classe.

Pour veiller à respecter les parents, le gouvernement appliquera une politique de non-participation, semblable à ce qui existe dans d'autres administrations. Par ailleurs, le Ministère offrira des modules en ligne que les parents pourront utiliser pour aborder ces sujets à la maison quand ils estiment que leur enfant est prêt. Les parents disposeront de ces deux options dès l'année scolaire 2019-2020.

Curriculum numérique

Une nouvelle plateforme numérique sera mise en place afin de moderniser l'accès au curriculum de l'Ontario. Ce nouvel espace numérique deviendra de plus en plus interactif avec le temps et permettra aux membres du personnel enseignant, aux parents et aux élèves d'avoir accès aux programmes-cadres et aux ressources d'apprentissage de manière conviviale et compatible avec les appareils mobiles. La première phase de cette nouvelle plateforme sera lancée en septembre 2019 et son développement se fera progressivement, par le biais d'ajouts de contenu et de fonctionnalités en fonction des besoins et des commentaires des utilisateurs.

Les initiatives énoncées dans la présente note de service pourraient être appuyées par des modifications proposées au règlement relatif aux SBE et par d'autres lois, le cas échéant. Le Ministère fournira de plus amples informations sur les modifications législatives au fur et à mesure.

Nous tenons à remercier les conseils scolaires pour leur dévouement continu à offrir des programmes et du soutien à tous les élèves. Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre les consultations avec les partenaires en éducation et à l'idée de collaborer sur les priorités du gouvernement en matière d'éducation.

Original signé par :

La sous-ministre,

Nancy Naylor

Annexe A : Hypothèses de planification

Le tableau ci-dessous appuiera la planification des conseils scolaires. Il résume les changements que les conseils scolaires peuvent prévoir en matière de financement, sous réserve de consultations, de négociations et de modifications législatives éventuelles.

Le Ministère prévoit que la formule de financement annuel sera publiée à la fin du mois d'avril.

Description	Modifications au financement *
Maternelle et jardin d'enfants	<ul style="list-style-type: none"> Le ratio de dotation en personnel des éducatrices et éducateurs de la petite enfance (EPE) financé passe de 1,14 EPT à 1,0 EPT.
De la 1 ^{re} à la 3 ^e année	<ul style="list-style-type: none"> L'effectif moyen des classes financé demeure à 19,8.
De la 4 ^e à la 8 ^e année	<ul style="list-style-type: none"> L'effectif moyen des classes financé est rajusté de 23,84 à 24,5.
De la 9 ^e à la 12 ^e année	<ul style="list-style-type: none"> L'effectif moyen des classes financé est rajusté de 22 à 28.
Apprentissage électronique	<ul style="list-style-type: none"> L'effectif moyen des classes financé a été rajusté à 35 à compter de l'année scolaire 2020-2021.
Somme allouée par élève au niveau secondaire au titre de la Subvention de base pour les élèves	<ul style="list-style-type: none"> Fin du financement au 31 août 2019
Fonds pour les priorités locales	<ul style="list-style-type: none"> Fin du financement au 31 août 2019
Allocation au titre de l'Ajustement des coûts	<ul style="list-style-type: none"> Fin du montant de base au 31 août 2019
Supplément de transition des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> Fin du financement au 31 août 2019
Capacité d'accueil des salles de classe dans la Subvention pour le fonctionnement et la réfection des installations scolaires	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place progressive sur cinq ans d'un nouveau facteur de superficie supplémentaire pour l'exploitation des installations scolaires afin de tenir compte des changements proposés à l'effectif des classes au secondaire.
Subvention pour le fonctionnement et la réfection des installations scolaires (services publics)	<ul style="list-style-type: none"> Une mise à jour de 2 % de la portion des coûts repères non liés au personnel de la Subvention pour le fonctionnement et la réfection des installations scolaires pour aider à gérer les augmentations de prix des produits de base (électricité, gaz naturel,

Description	Modifications au financement *
Transport scolaire	<p>assurance des installations et autres coûts).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un rajustement de mise à jour des coûts de 4 %, déduction faite de l'excédent des transports des années précédentes, s'il y a lieu. • Financement pour les conseils scolaires qui ont des déficits en matière de transport et qui ont fait preuve d'efficacité dans le fonctionnement des consortiums.
Protection contre l'attrition du personnel enseignant en cas de changement de l'effectif des classes (y compris l'apprentissage en ligne)	<ul style="list-style-type: none"> • L'effectif des classes financé et les paramètres de dotation de la Subvention de base pour les élèves ainsi que d'autres éléments connexes des SBE seraient rajustés pour tenir compte des changements proposés ci-dessus à l'effectif des classes. • Si la réduction du nombre d'EPT du personnel enseignant financé après ces changements dépasse le taux d'attrition, un complément de financement sera accordé afin que le changement financé ne dépasse pas le taux d'attrition. • L'attrition est la somme des départs réels à la retraite et des autres départs volontaires. Ce calcul sera effectué pour chaque palier séparément. La baisse des effectifs n'est pas couverte par la protection contre l'attrition. • Grâce à ce soutien, les conseils scolaires peuvent éviter les mises à pied d'enseignantes et d'enseignants.
Repères salariaux	<ul style="list-style-type: none"> • À rajuster de 1 % pour tenir compte des conventions collectives centrales négociées antérieurement, ainsi que du montant de l'entente provinciale sur les conditions d'emploi des directrices et directeurs d'école et des directrices adjointes et directeurs adjoints d'école.

* Les modifications proposées au financement feront l'objet de consultations, de négociations et d'éventuelles modifications législatives.



Rainbow
District School Board
Centre for Education

408 Wembley Drive, Sudbury, Ontario P3E 1P2 | Tel: 705.674.3171 | Toll Free: 1.888.421.2661 | rainbowschools.ca

March 8, 2019

Marc Gauthier
Directeur de l'éducation
Conseil scolaire du district du Grand Nord de l'Ontario
296 Van Horne
Sudbury, ON P3B 1H9

Dear Marc Gauthier:

RE: Sale of Property (M.W. Moore Public and Secondary School)

Rainbow District School Board is proceeding with the sale of 106 Lakeshore Road, Shining Tree, ON P0M 2X0 (M.W. Moore Public and Secondary School), deemed surplus to its needs.

Parcel 30054 S.W.S., Part 1 of Plan 53R-14463
0.799 hectares
2 single storey buildings, 3,974 square feet
1 house, approx. 1,000 square feet

Pursuant to the Ministry of Education regulations, the property is available for sale.

Please advise us if you are interested in the acquisition of this property by completing and returning a copy of this letter on or before June 10, 2019. If we have not received an answer by June 14, 2019 we will conclude that you are not interested in this property.

Sincerely,

Dennis Bazinet
Superintendent of Business

We wish to purchase the property. *Or*

We are not interested.

Signature

Date

Le 27 mars 2019

AUX MEMBRES DU CONSEIL

Objet : Projet de remplacement du système de ventilation au bureau principal, à la cafétéria et à l'amphithéâtre de l'École secondaire Macdonald-Cartier

ANTÉCÉDENTS

À sa rencontre du 28 septembre 2018, le Conseil a approuvé la liste des projets de réfection pour l'année scolaire 2018-2019. Le projet de remplacement du système de ventilation au bureau principal, à la cafétéria et à l'amphithéâtre de l'École secondaire Macdonald-Cartier était inclus dans cette liste.

SITUATION ACTUELLE

Le 27 février 2019, le Conseil a entrepris le processus d'appel d'offres afin de retenir les services d'un sous-traitant pour le projet de remplacement du système de ventilation au bureau principal, à la cafétéria et à l'amphithéâtre de l'École secondaire Macdonald-Cartier.

Nous avons reçu les trois (3) soumissions suivantes :

- | | |
|---|------------------------------------|
| 1) Metal-Air Mechanical Systems Ltd. | 789 757,00 \$ (y compris la TVH) |
| 2) Schutt Restoration Services (Thunder Bay) Ltd. | 827 300,00 \$ (y compris la TVH) |
| 3) Airco Limited | 1 073 908,02 \$ (y compris la TVH) |

L'appel d'offre a été rédigé de façon à ce que les fournisseurs soumettent des prix pour chaque local, ce qui permettrait au Conseil de réduire la portée du projet au besoin. Puisque toutes les soumissions reçues étaient bien au-delà du budget prévu de 400 000 \$, le Conseil a dû réduire la portée totale du projet. Le Conseil remettra le remplacement du système de ventilation au bureau principal et à l'amphithéâtre à un autre temps afin de respecter le budget. Le projet consistera du remplacement du système de ventilation à la cafétéria.

La soumission retenue est celle de Metal-Air Mechanical Systems Ltd. puisqu'elle répond à toutes les exigences de l'appel d'offres et puisqu'elle est la soumission la plus basse à un coût de 399 723,94 \$.

RECOMMANDATIONS

1. **QUE** le rapport « Projet de remplacement du système de ventilation au bureau principal, à la cafétéria et à l'amphithéâtre de l'École secondaire Macdonald-Cartier » en date du 27 mars 2019 soit reçu.
2. **QUE** le Conseil approuve de retenir les services de Metal-Air Mechanical Systems Ltd. pour le projet de remplacement du système de ventilation à la cafétéria de l'École secondaire Macdonald-Cartier à un prix de 399 723,94 \$.

Préparé par :
Le surintendant des affaires
Alain Gélinas

Présenté par :
Le directeur de l'Éducation
Marc Gauthier

Le 27 mars 2019

AUX MEMBRES DU CONSEIL

Objet : Projet de remplacement du système de ventilation au bureau principal et à la bibliothèque de l'École secondaire Hanmer

ANTÉCÉDENTS

À sa rencontre du 28 septembre 2018, le Conseil a approuvé la liste des projets de réfection pour l'année scolaire 2018-2019. Le projet de remplacement du système de ventilation au bureau principal et à la bibliothèque de l'École secondaire Hanmer était inclus dans cette liste.

SITUATION ACTUELLE

Le 27 février 2019, le Conseil a entrepris le processus d'appel d'offres afin de retenir les services d'un sous-traitant pour le projet de remplacement du système de ventilation au bureau principal et à la bibliothèque de l'École secondaire Hanmer

Nous avons reçu les trois (3) soumissions suivantes :

- | | |
|---|----------------------------------|
| 1) Airco Limited | 195 546,74 \$ (y compris la TVH) |
| 2) Metal-Air Mechanical Systems Ltd. | 245 347,86 \$ (y compris la TVH) |
| 3) Schutt Restoration Services (Thunder Bay) Ltd. | 279 878,40 \$ (y compris la TVH) |

La soumission retenue est celle d'Airco Limited puisqu'elle répond à toutes les exigences de l'appel d'offres et puisqu'elle est la soumission la plus basse.

RECOMMANDATIONS

1. **QUE** le rapport « Projet de remplacement du système de ventilation au bureau principal et à la bibliothèque de l'École secondaire Hanmer » en date du 27 mars 2019 soit reçu.
2. **QUE** le Conseil approuve de retenir les services d'Airco Limited pour le projet de remplacement du système de ventilation au bureau principal et à la bibliothèque de l'École secondaire Hanmer à un prix de 195 546,74 \$.

Préparé par :
Le surintendant des affaires
Alain Gélinas

Présenté par :
Le directeur de l'Éducation
Marc Gauthier

Le 27 mars 2019

AUX MEMBRES DU CONSEIL

**Objet : Projet de renouvellement d'ententes pour les services internet
aux écoles visant l'augmentation de la bande passante**

ANTÉCÉDENTS

Le Conseil a des contrats de service avec Eastlink et Bell pour le réseau étendu entre les écoles et le siège social.

Le ministère de l'Éducation (MÉO) a approuvé un projet d'amélioration de bande passante visant un objectif de 1 Mb/s par élève dans nos écoles en 2018.

Les contrats de service avec Eastlink et Bell sont arrivés à terme au mois d'octobre 2018 par contre, le Conseil n'était pas prêt à avancer le projet global du MÉO à ce temps donc, nous avons dû signer un contrat de renouvellement de 2 ans avec Bell afin de maintenir le service aux écoles et d'obtenir un rabais de 10%. Nous étions en mesure de garder le service Eastlink sans signer un contrat de renouvellement puisque ce fournisseur nous a offert le service sur une base mensuelle.

SITUATION ACTUELLE

Nous avons lancé un appel d'offres visant à répondre aux deux besoins suivants :

1. Le renouvellement d'une entente de 36 ou 60 mois pour les services de réseau à distance de nos écoles.
2. L'augmentation de la capacité de la bande passante à 1 Mb/s par élève.

L'appel d'offres a été rédigé de façon à ce que les fournisseurs devaient soumettre des prix par école. Le **Tableau A** ci-joint démontre un sommaire des soumissions reçues.

La grille d'évaluation ci-dessous a été utilisée pour choisir les fournisseurs :

Catégorie	Pondération (%)
Prix	40
Solution proposée	30
Engagement de qualité de service	15
Service à la clientèle	15
Total	100

Le **Tableau B** ci-joint indique le fournisseur choisi pour chaque école.

Il est prévu, qu'à la fin de la mise en œuvre, nous aurons une économie annuelle d'environ 68 000 \$.

Aucun fournisseur n'a soumis des prix pour l'École secondaire l'Orée-des-Bois donc, nous travaillerons avec le ministère afin de trouver des solutions possibles pour cette école.

Le plan de mise en œuvre pour ce projet s'étale sur une période de 16 mois afin de convertir nos écoles graduellement vers le nouveau réseau.

RECOMMANDATIONS

1. **QUE** le rapport « Projet de renouvellement d'ententes pour les services internet aux écoles visant l'augmentation de la bande passante » en date du 27 mars 2019 soit reçu.
2. **QUE** le Conseil approuve le choix des fournisseurs pour le Projet de renouvellement d'ententes pour les services internet aux écoles visant l'augmentation de la bande passante aux prix suivants pour une période de cinq ans :
 - Bell 354 027,60 \$
 - Eastlink 228 000,00 \$
 - Shaw 6 000,00 \$

Préparé par :
Le surintendant des affaires
Alain Gélinas

Présenté par :
Le directeur de l'Éducation
Marc Gauthier

Le Coordonnateur des services
informatiques
Simon Gagné

Janvier 2019

Aperçu des nouvelles exigences concernant les conflits d'intérêts

Contexte

Le projet de loi 68, *Loi de 2017 sur la modernisation de la législation municipale ontarienne*, a été déposé le 26 novembre 2016 et a reçu la sanction royale le 30 mai 2017. Les nouvelles exigences qu'il prévoit concernant les conflits d'intérêts sont entrées en vigueur le 1^{er} mars 2019. Voici un résumé des exigences applicables aux conseils scolaires et à leurs membres, qui inclut des commentaires et des recommandations de la part de l'ACEPO.

Qu'est-ce qu'un conflit d'intérêts?

La *Loi sur les conflits d'intérêts municipaux* (« la Loi ») a pour objectif principal de protéger l'intérêt public en veillant à ce que les titulaires de charges publiques n'en tirent pas avantage pour réaliser des gains personnels. Cette loi s'applique à tous les membres des conseils, des commissions et des comités locaux, y compris les conseils scolaires, qu'ils soient élus ou nommés. Elle s'applique aussi aux membres des comités consultatifs et des autres comités établis aux termes de la *Loi sur l'éducation*. Pour leur part, les élèves conseillères et conseillers sont assujettis aux *Directives sur l'assiduité et les conflits d'intérêts* établies pour eux par le ministère de l'Éducation en 2007.

La Loi porte uniquement sur les intérêts pécuniaires et financiers. Elle mentionne trois types d'intérêt pécuniaire : direct, indirect et réputé. Voici un exemple de chaque type :

- Un membre d'un conseil scolaire a un intérêt direct si le conseil songe à acheter une propriété qui lui appartient.
- Un membre d'un conseil scolaire a un intérêt indirect s'il occupe un poste de direction dans une compagnie qui soumissionne pour un contrat accordé par le conseil.
- Un membre d'un conseil scolaire a un intérêt réputé si son conjoint ou sa conjointe, un de ses enfants ou un de ses parents est propriétaire d'une compagnie qui soumissionne pour un contrat accordé par le conseil.

Comment déclarer un conflit d'intérêts?

Tout membre d'un conseil scolaire qui a un intérêt – direct, indirect ou réputé – dans une affaire et qui assiste à une réunion du conseil ou d'un de ses comités à laquelle cette affaire est traitée doit déclarer son intérêt avant le début des discussions sur l'affaire.

Il doit expressément procéder comme suit :

- Déclarer publiquement son intérêt, en préciser la nature en termes généraux et faire inscrire sa déclaration au procès-verbal.
- À compter du 1^{er} mars 2019, déposer une déclaration écrite de son intérêt et de sa nature en termes généraux auprès du secrétaire du comité ou du conseil.
- S'abstenir de voter sur toute question relative à l'affaire.
- S'abstenir de participer aux discussions portant sur l'affaire.
- Ne pas tenter – avant, pendant ou après la réunion – d'influencer de quelque façon le vote sur une question relative à l'affaire.
- Lorsqu'un comité du conseil – y compris le comité plénier – siège à huis clos et traite de l'affaire, le membre doit quitter la salle aussi longtemps qu'il est question de l'affaire et faire inscrire au procès-verbal son départ du lieu de la réunion. À la réunion publique suivante, il doit faire inscrire au procès-verbal la déclaration de son intérêt, sans précision sur sa nature en termes généraux.

Si un membre n'assiste pas à une réunion où il aurait été en conflit d'intérêts, il doit, à la réunion suivante à laquelle il assiste, déclarer son intérêt et s'abstenir de discuter de l'affaire, de tenter d'influencer le vote et de voter sur l'affaire.

En cas de doute au sujet d'un conflit d'intérêts éventuel, un membre du conseil devrait demander l'avis d'un conseiller juridique.

Exigences entrant en vigueur le 1^{er} mars 2019

1. Dépôt d'une déclaration écrite

Le nouvel article 5.1 de la Loi prévoit que, à la réunion où un membre du conseil déclare un intérêt pécuniaire – ou le plus tôt possible par la suite –, le membre doit déposer une déclaration écrite de son intérêt et de sa nature en termes généraux.

Commentaires et recommandations de l'ACÉPO

- Cette exigence s'applique à toutes les réunions (ordinaires et extraordinaires) du conseil et de ses comités.
- La déclaration devrait renfermer les renseignements suivants :
 - Le nom du membre;
 - Le type de réunion;
 - La date de la réunion à laquelle l'affaire est traitée;
 - Le point à l'ordre du jour, le sujet ou le titre du rapport;
 - La nature de l'intérêt en termes généraux¹ (sauf si la réunion se tient à huis clos);
 - La date de la réunion à laquelle le membre déclare son intérêt (si le membre n'assistait pas à la réunion à laquelle l'affaire a été traitée, il peut déclarer son intérêt à la réunion suivante).
- Le membre doit signer et dater sa déclaration.
- Le conseil pourrait rendre ce formulaire accessible en ligne, et les membres pourraient le remplir, l'imprimer, le signer et le déposer à la réunion.

¹ Il suffit d'indiquer s'il s'agit d'un intérêt pécuniaire direct, indirect ou réputé; dans ce dernier cas, il faut préciser la nature du lien avec le membre (s'il s'agit d'un parent, d'un enfant ou de son conjoint).

2. Tenue d'un registre

Le nouvel article 6.1 de la Loi prévoit que le conseil doit créer et tenir un registre auquel sera versée une copie de chaque déclaration d'intérêt déposée par ses membres et de chaque déclaration d'intérêt inscrite à un procès-verbal. Ce registre doit être mis à la disposition du public.

Commentaires et recommandations de l'ACÉPO

- L'article 6 de la Loi prévoit que chaque déclaration d'un intérêt doit être inscrite au procès-verbal de la réunion.
- Le registre du conseil pourrait être organisé par date et par type de réunion, et il devrait inclure, pour chaque membre qui déclare un intérêt, sa déclaration écrite ainsi que l'extrait pertinent du procès-verbal.

3. Interdiction d'influencer des décisions

Aux termes du nouvel article 5.2 de la Loi, un membre du conseil qui a un intérêt pécuniaire direct ou indirect dans une affaire qui est à l'étude par un fonctionnaire ou un employé du conseil (ou par une personne ou un organisme auquel le conseil a délégué un pouvoir ou une fonction) ne doit pas user de sa charge pour tenter d'influencer toute décision ou recommandation résultant de l'étude de l'affaire.

4. Contraventions à la Loi et sanctions

- Aux termes du nouvel article 8 de la Loi, « un électeur, un commissaire à l'intégrité d'une municipalité ou une personne dont il peut être démontré qu'elle agit dans l'intérêt public » peut demander à un juge, par voie de requête, de décider si un membre du conseil a contrevenu aux dispositions de la Loi.
- Une requête peut être aussi présentée à l'encontre d'un ancien membre du conseil, pour une contravention qui aurait eu lieu au cours de son mandat.
- La requête doit être présentée dans les six semaines après que le requérant a eu connaissance de la contravention alléguée. Pour être recevable, elle doit être présentée au plus tard six ans après le jour où la contravention alléguée a eu lieu.
- Aux termes du nouvel article 9 de la Loi, si un juge qui conclut qu'un membre ou un ancien membre du conseil a contrevenu aux dispositions de la Loi, il peut lui imposer une ou plusieurs des mesures suivantes en guise de sanction :
 - Réprimander le membre ou l'ancien membre;
 - Suspendre la rémunération versée au membre pour une période maximale de 90 jours;
 - Déclarer vacant le siège du membre;
 - Déclarer le membre ou l'ancien membre inhabile à siéger à un conseil pour une période d'au plus sept ans;
 - Si le membre ou l'ancien membre a tiré un gain personnel de la contravention, exiger qu'il le restitue à la partie qui a subi la perte ou, s'il est difficile d'identifier celle-ci, au conseil.
- Lorsqu'il exerce son pouvoir discrétionnaire pour imposer une sanction, le juge peut notamment tenir compte de la question de savoir si le membre ou l'ancien membre a pris des mesures raisonnables pour empêcher la contravention ou a commis la contravention par méprise ou par suite d'une erreur de jugement faite de bonne foi.

Documents de référence

- [Loi sur les conflits d'intérêts municipaux](#)
- [Loi sur l'éducation](#)
- Politiques et directives administratives pertinentes du conseil scolaire

Le présent document a été produit par l'Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO). Il est fondé sur les lois en vigueur le 1^{er} mars 2019. Les renseignements qu'il renferme sont de nature générale et ne constituent pas des avis juridiques.

L'ACÉPO ne garantit pas l'exactitude et l'exhaustivité des renseignements inclus dans le présent document et ne saurait être tenue responsable de toute erreur, omission ou demande en dommages-intérêts qui pourrait résulter de l'utilisation de ces renseignements, de l'incapacité de les utiliser ou de la possibilité qu'ils soient inexacts ou insuffisants. Par conséquent, l'ACÉPO décline toute responsabilité relativement à toutes les conséquences pouvant survenir si quiconque agit ou s'abstient d'agir en se fiant à ces renseignements.

Sommaire d'élèves à Temps Plein

Effectifs des écoles élémentaires

Effectifs du : 21 MARS 2019

		MAT	JAR	01	02	03	04	05	06	07	08	Total
École publique Camille-Perron	342432	4.00	7.00	7.00	8.00	9.00	5.00	5.00	12.00	8.00	5.00	70.00
École publique de la Découverte	174882	23.00	17.00	23.00	30.00	30.00	36.00	40.00	33.00	26.00	19.00	277.00
École pub. de la Rivière-des-Français	138720									8.00	7.00	15.00
École publique Foyer-Jeunesse	568961	23.00	24.00	19.00	27.00	19.00	20.00	29.00	24.00			185.00
École publique Franco-Manitou	332100	7.00	10.00	6.00	6.00	7.00	3.00	4.00	4.00	1.00	3.00	51.00
École publique Franco-Nord	460338	7.00	8.00	13.00	7.00	10.00	15.00	7.00	6.00			73.00
École publique Hanmer	242853									40.00	29.00	69.00
École publique Hélène-Gravel	157325	41.70	34.00	49.00	34.00	34.00	34.00	35.00	30.00			291.70
École publique Jean-Éthier-Blais	408735	46.50	47.00	36.00	37.00	37.00	39.00	41.00	32.00			315.50
École publique Jeanne-Sauvé	282898	14.00	15.00	19.00	8.00	10.00	11.00	5.00	6.00			88.00
École publique l'Escalade	025977		3.00		1.00	1.00	1.00	2.00	1.00		1.00	10.00
École publique Macdonald-Cartier	327425									93.70	80.00	173.70
École publique Pavillon de l'Avenir	164909	20.53	18.00	14.00	20.00	10.00	11.00	19.00	17.00	18.00	9.00	156.53
École pub. Villa Française des Jeunes	164925									1.00	2.00	3.00
École publique Écho-des-Rapides	539197	13.00	16.00	12.00	18.00	12.00	12.00	3.00	6.00	4.00	1.00	97.00
Total		199.73	199.00	198.00	196.00	179.00	187.00	190.00	171.00	199.70	156.00	1,875.43

IMPRIMÉ LE : 2019 MARS 22 10:0



Effectifs des écoles secondaires

Effectifs du : 21 MARS 2019

		09	10	11	12	<21 Total	> 21 Total	Total
École Cap sur l'Avenir	955622	2.00	4.00	4.00	7.50	17.50	3.50	21.00
École secondaire Château-Jeunesse	912573	5.00	15.00	14.00	9.00	43.00		43.00
École secondaire Cité-Supérieure	924792	3.00	5.00	5.00	4.00	17.00		17.00
École secondaire de la Rivière-des-Français	911100	9.00	13.00	8.00	7.00	37.00		37.00
École secondaire Hanmer	907448	26.00	26.00	17.00	16.50	85.50		85.50
École secondaire l'Orée des Bois	890817	6.00	7.00	5.00	6.00	24.00		24.00
École secondaire Macdonald-Cartier	907570	104.00	75.00	73.00	73.50	325.50		325.50
École secondaire Villa Française des Jeunes	965570	6.00	8.00	6.00	10.00	30.00		30.00
	<21 Total	161.00	153.00	132.00	133.50	579.50		
	>21 Total				3.50		3.50	
	Total	161.00	153.00	132.00	137.00			583.00



Total - Effectifs

		Total
École publique Camille-Perron	342432	70.00
École publique de la Découverte	174882	277.00
École pub. de la Rivière-des-Français	138720	15.00
École publique Foyer-Jeunesse	568961	185.00
École publique Franco-Manitou	332100	51.00
École publique Franco-Nord	460338	73.00
École publique Hanmer	242853	69.00
École publique Hélène-Gravel	157325	291.70
École publique Jean-Éthier-Blais	408735	315.50
École publique Jeanne-Sauvé	282898	88.00
École publique l'Escalade	025977	10.00
École publique Macdonald-Cartier	327425	173.70
École publique Pavillon de l'Avenir	164909	156.53
École pub. Villa Française des Jeunes	164925	3.00
École Cap sur l'Avenir	955622	21.00
École secondaire Château-Jeunesse	912573	43.00
École secondaire Cité-Supérieure	924792	17.00
École secondaire de la Rivière-des-Français	911100	37.00
École secondaire Hanmer	907448	85.50
École secondaire l'Orée des Bois	890817	24.00
École secondaire Macdonald-Cartier	907570	325.50
École secondaire Villa Française des Jeunes	965570	30.00
École publique Écho-des-Rapides	539197	97.00
	Total	2,458.43